

Reprise inespérée du procès pour génocide et présentation des conclusions du Ministère Public

Alors que le labyrinthe juridique dans lequel s'était empêtré le procès pour génocide et crime contre l'humanité semblait bloqué et sans issue, cet après-midi (mercredi 8 mai) la présidente du Tribunal de Sentence, Yassmin Barrios, déclare aux alentours de 23h30 (heure suisse) que le procès se poursuit et ordonne de continuer avec la présentation des preuves manquantes des avocats de la défense.

Hier encore personne ne soupçonnait la tournure qu'a pris aujourd'hui le procès pour génocide, décidément fort en rebondissements. En effet entre recours juridiques et autres tactiques déloyales pour freiner et stopper le processus et la position controversée de la Cours Constitutionnelle (CC), tout semblait indiquer que le chemin qui mène à la justice était sans issue. Cependant c'était sans compter sur la volonté et la détermination des juges du Tribunal de Sentence de permettre coûte que coûte que la justice ne fasse son oeuvre.

Après que Maître García Gudiel ait passé une grande partie de la journée à exiger de manière insolente et irrespectueuse la suspension du procès et la récusation de deux des trois membres du jury, Yassmin Barrios et Pablo Xitumul, c'est avec une patience inébranlable que le Tribunal a écouté les arguments de l'avocat et rejeté toutes ses sollicitudes. A la surprise de tous, la présidente du Tribunal a même ordonné de poursuivre avec l'étape suivante du procès sans plus attendre, à savoir la présentation des dernières preuves des avocats de la défense. Ces derniers visiblement pris de court indiquent alors que, étant certains de pouvoir suspendre l'audience, ils n'ont pas préparé leurs présentations. Ils n'ont par ailleurs pas manqué de saisir cette nouvelle occasion pour solliciter la suspension de l'audience jusqu'au jour suivant. Mais les juges ont une nouvelle fois montré leur courage et détermination en déclarant que la défense avait eu suffisamment d'occasions pour présenter leurs preuves et qu'il est désormais temps de passer à l'étape suivante.

C'est ainsi qu'aux alentours de 15h30 le procureur Orlando López procède à la présentation de ses conclusions: il requiert 75 ans de prison pour chacun des deux accusés ainsi que la révocation de leurs droits politiques avec comme chef d'accusation auteurs, par action ou par omission, de génocide et de crimes contre l'humanité envers la population maya Ixil durant les années 1982 et 1983. Après un peu plus de deux heures de présentation l'audience du jour se conclue donc vers 17h30. La décision du Tribunal de poursuivre le procès dès aujourd'hui a sans aucun doute redonné un puissant regain d'espoir pour que justice soit faite pour le peuple maya Ixil du Guatemala. Si la défense ne trouve pas un nouveau moyen d'interrompre le procès, la présentation des conclusions se poursuivra dès demain (jeudi 9 mai) à 16h30 heure suisse.

Lien pour suivre l'audience en direct : <http://paraqueseconozca.blogspot.com/>